

vrai que dans les 12.000,000 de piastres réclamées ci-dessus, il y en ait *Dix*,—50.000,000 de francs,—destinées comme fiche de consolation à cet heureux enfant de l'Helvétie, nous ne comprendrions pas comment M. de Saligny a pu s'oublier jusqu'à réclamer en même temps une indemnité qui suppose la réparation d'un préjudice causé par la non exécution d'un contrat, et l'exécution même du susdit contrat (Art. III).

3.° Son immixtion dans toutes les affaires criminelles intentées contre des sujets français, et dans les sentences à intervenir contre les auteurs des attentats commis contre quelques uns de nos compatriotes, ce qui confisquerait à son profit la souveraineté du pays (art. VII).

4.° Enfin la nomination d'agens dans tous les ports de la République, avec faculté de pouvoir réduire de moitié, si bon leur semble, les droits d'importation, ce qui est une autre manière de confisquer la souveraineté du pays et une violation manifeste des promesses contenues dans la proclamation du 10 Janvier 1862¹ ; il est clair qu'en présence de toutes ces concessions, M. de Saligny n'aurait plus de motifs pour se refuser à reconnaître le gouvernement actuel en traitant immédiatement avec lui.

Dés lors la difficulté de l'arrangement ne venait pas, ainsi que l'a prétendu M. de Saligny dans la conférence du 9 avril, de l'impossibilité où il était de croire à la parole des hommes qui se trouvent actuellement à la tête des affaires du pays, mais de ce qu'il savait parfaitement que ces hommes ne consentiraient jamais à se prêter au rôle infâme qu'il voulait leur imposer.— En un mot, M. de Saligny voulait la guerre: il l'a voulue à outrance, bien qu'il n'osât point encore l'avouer à ses collègues; mais la guerre entreprise pour de semblables motifs est un crime contre l'humanité, et la responsabilité du sang inutilement versé depuis cette époque doit retomber de tout son poids sur la tête d'un homme qui a compromis l'honneur et la gé-

1. "Ils vous trompent ceux qui vous disent que derrière des réclamations aussi justes, les alliés cachent des plans de conquête, de restauration ou d'intervention dans votre politique et votre administration."

(Proclamation du 10 Janvier § 3.)

nérosité proverbiales de son pays, en adressant au nom de la France un ultimatum dont il savait à l'avance que les conditions, inacceptables par elles-mêmes; ne seraient non plus jamais acceptées.

EFFET PRODUIT EN EUROPE

PAR L'OCCUPATION DE VÉRACRUZ PAR LES ESPAGNOLS. — PREMIER BRUIT DE MONARCHIE.

Cependant la nouvelle de l'occupation de Vera Cruz par les troupes espagnoles avant la réunion des forces combinées des trois puissances intervenantes, et les projets de monarchie attribués à la France remuèrent l'opinion en Europe, et amenèrent entre les gouvernements des puissances alliées un échange de notes qui furent présentées au parlement anglais et dont les extraits suivans furent publiés par le *Globe* de Londres, dans son numéro du 12 février dernier.

Ce fut d'abord une note de Lord John Russell à M. Isturitz, note que nous n'avons pas, mais dans la quelle, à ce qu'il paraît, le noble Lord manifestait en termes aussi énergiques que le permet le langage diplomatique, l'étonnement qu'il avait éprouvé en apprenant cette nouvelle; puis la réponse au moyen de la quelle le ministre espagnol cherchait à excuser tant bien que mal cette violation flagrante des engagements contenus dans la Convention de Londres en alléguant pour la justification du gouvernement de la reine, que l'ordre de suspendre l'expédition, envoyé par la voie de New-York, dans l'espérance qu'il arriverait plutôt à sa destination, n'était parvenu à Cuba que vers le milieu du mois de décembre.

M. Isturitz au comte Russell.

Légation d'Espagne à Londres, le 11 janvier 1862.

Mylord.

“ J'ai eu l'honneur de recevoir votre communication en date du 16 courant, en réponse à ma note du 13 qui vous transmettait les instructions envoyées par le capitaine général de l'île de Cuba aux chefs de l'expédition contre le Mexique.

“ Votre Excellence m'informe qu'elle considère ces instructions comme satisfaisantes, mais elle ajoute que le gouvernement de S. M. britannique ne peut pas comprendre pour quelle raison l'expédition espagnole a quitté Cuba avant l'arrivée des troupes anglaises et françaises.

“ Je pensais avoir suffisamment expliqué ce point déjà dans ma note du 22 décembre dernier; mais puisque de nouvelles explications sont nécessaires, j'informerai Votre Excellence que, conformément aux dépêches du capitaine-général de Cuba, l'ordre de suspendre l'expédition, envoyé par la voie de New-York, dans l'espérance qu'il arriverait plus tôt à destination n'est parvenu à Cuba que vers le milieu du mois de décembre.

“ Le capitaine général, qui ne connaissait pas les détails du traité ni le lieu fixé pour le rendez-vous des escadres, craignant aussi d'arriver trop tard à Veracruz, n'a pas cru devoir différer le départ d'une expédition qui, depuis longtemps, était prête sous tous les rapports. Si un tel doute avait été émis dans l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, j'aurais eu déjà beaucoup de plaisir à l'éclaircir; j'espère qu'il sera levé par cette franche explication.

“ J'ai l'honneur, etc.

“ Signé, XAVIER DE ISTURITZ.”

Alors le gouvernement français désireux de mettre à profit la faute que venait de commettre le cabinet de Madrid en abandonnant

la direction d'une affaire aussi grave au zèle pour le moins indiscret du gouverneur général de la Havane, chargea son ambassadeur à Londres, M. de Flahault, de voir Lord Russell et de le prévenir que la précipitation du général Serrano à commencer les opérations sans attendre l'arrivée des forces combinées de France et d'Angleterre était de nature à accroître la difficulté de l'expédition. En conséquence M. de Flahault devait annoncer au ministre anglais que le gouvernement français allait augmenter de 3 à 4,000 hommes le chiffre des forces qu'il avait déjà envoyées au Mexique, et Lord Russell adressa la lettre suivante à Lord Cowley, ambassadeur du gouvernement anglais à Paris, pour lui expliquer que tout en regrettant cette mesure, il ne voyait cependant aucune objection à faire contre les arguments invoqués près de lui pour en démontrer la nécessité:

Le comte Russell au comte Cowley. (Extrait).

“ Ministère des affaires étrangères.

20 janvier.

“ J'ai vu hier le comte Flahault; S. E. m'a informé qu'il avait ordre d'annoncer que le gouvernement français jugeait nécessaire d'envoyer de nouvelles forces de débarquement au Mexique. Votre dépêche du 17 janvier m'avait déjà préparé à recevoir cette communication. Le comte Flahault a ajouté que la précipitation du général Serrano à commencer les opérations sans attendre les forces de la France et de l'Angleterre était de nature à accroître les difficultés de l'expédition.

“ Il semblait maintenant inévitable que les forces alliées s'avancassent dans l'intérieur du Mexique, et non-seulement la force convenue actuellement serait insuffisante pour cette opération, mais encore l'opération elle-même devait prendre un caractère tel que l'empereur ne pourrait pas permettre que l'armée française fût dans une position d'infériorité vis-à-vis de l'armée espagnole, ni qu'elle courut le risque d'être compromise.

“ S. M. I. a, en conséquence, résolu d'envoyer un renfort de 3 à 4,000 hommes au Mexique. J'ai dit au comte Flahault que je re-

grettais beaucoup cette mesure. Je n'avais pas d'objection à faire au nom du gouvernement de S. M. contre la validité de l'argument que les forces de la France ne devaient pas être inférieures à celles de l'Espagne. Je devais faire seulement observer qu'il ne serait pas possible au gouvernement de la reine de détacher une plus grande quantité de troupes pour les opérations de terre que le nombre de soldats de marine déjà envoyés à la côte mexicaine.

“ Signé, RUSSELL.”

Trois jours après le noble Lord adressa le billet qui suit au ministre espagnol, pour lui donner l'absolution, au nom du gouvernement britannique, de la conduite suivie dans cette affaire par le gouverneur général de l'île de Cuba:

Le comte Russell à M. Isturitz.

“ Affaires étrangères, 23 janvier.

“ Monsieur le ministre,

“ En vous accusant réception de la communication du 18 janvier dernier, je disais à Votre Excellence que, *bien que le gouvernement de S. M. ne soit pas entièrement satisfait de l'explication donnée par Votre Excellence au sujet du départ de Cuba de l'expédition espagnole pour le Mexique avant le moment convenu entre les trois puissances*, il consent néanmoins à accepter la déclaration de Votre Excellence que le gouvernement de S. M. C. a eu l'intention d'agir conformément aux dispositions du traité de 2 novembre 1861¹.

“ Je suis &c.

“ Signé, RUSSELL.”

Enfin, pour parer autant que possible aux complications que pouvaient faire naître dans l'avenir les passions du maréchal Serrano, il adressa au ministre du gouvernement anglais près la cour de

¹ Nous n'avons pas connaissance du traité dont il s'agit.

Madrid, avec ordre de la lire au maréchal O'Donnell et à M. Calderon Collantes, une note dans la quelle il indiquait avec une rare précision les conséquences de la politique suivie depuis par le cabinet des Tuileries. L'Angleterre cependant se trompait: non sur le fait en lui-même; elle l'avait prévu et en avait depuis longtemps précisé les résultats; mais sur les auteurs d'un événement qui devait la mettre dans la nécessité d'opter entre l'abandon, non sans quelque *honte* de l'entreprise, le mot est écrit tout au long, et l'extension de la mesure prise contre le Mexique, au delà des limites et de l'esprit de la triple Convention.— En un mot, elle craignait l'ambition de l'Espagne, et ce fut de Paris que partit le coup qui devait la faire reculer.— Voici cette importante dépêche.

Le comte Russell à sir J. Crampton.

“ Ministère des affaires étrangères, le 19 janvier 1862.

“ Monsieur,

“ Quoique le gouvernement de la reine ait la conviction, d'après les explications qu'a données M. Isturitz, que le gouvernement de S. M. C. a donné des ordres à ses commandans à la Havane en conformité avec les conventions conclues avec la reine d'Angleterre et S. M. l'empereur des français, néanmoins *la conduite du maréchal Serrano est de nature à inspirer quelque inquiétude.*

“ Le départ de l'expédition espagnole de la Havane et l'occupation militaire de Veracruz *pour ne rien dire du ton de la proclamation faite au nom du gouvernement espagnol*, prouvent qu'une expédition combinée à une grande distance de l'Europe est subordonnée à *la discrétion toujours, à l'irréflexion quelquefois* des commandans et agents diplomatiques distincts. Je désire que vous lisiez au maréchal O'Donnell et à M. Calderon Collantes le préambule et l'article de notre Convention qui définissent *ce que doit être notre intervention et ce qu'elle ne doit pas être.*

“ Vous ferez remarquer que *les forces alliées ne doivent pas être employées à priver les mexicains de leur droit incontestable de choisir eux-mêmes leur propre forme de gouvernement.*